

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 décembre 2025

n° 246-25 C

Objet : RS - Versement d'un acompte de 30 % de la subvention globale pour les frais de fonctionnement et l'offre de loisirs de l'Amicale du personnel pour l'année 2026

- date de convocation le 12 décembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 48

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Vincent Miguet

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Martine Lambert

Eric Delhommeau

James Hallay

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco -

Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod -

Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin -

Walter Sartori

Corinne Charles

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux

Frédéric Bret - Chantal Giorda

Jean-François Poitou

Jean-Maurice Venturini

Anne-Marie Barouti - Michel Dyen

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Philippe Marin

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Grégory Basin à Chantal Giorda - de Sophie Bourgade à Marie Bénévisse - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Alexandre Gennaro à Valentin Hachet - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Franck Morat à Corinne Charles - de Gaëtan Pauchet à Isabelle Dunod - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Alain Caraco - de Josette Rémy à Corine Wolff - de Cécile Trahand à Maryse Fabre - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Philippe Vuillermet à Jean-Pierre Casazza

- conseillers excusés : 19

Stéphane Bochet - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Vincent Boulnois - Christelle Favetta-Sieyes - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Céline Gendron - Pascal Ginollin - Hélène Jacquemin - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Alain Saurel - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 18 décembre 2025

délibération n° 246-25 C

objet **RS - Versement d'un acompte de 30 % de la subvention globale pour les frais de fonctionnement et l'offre de loisirs de l'Amicale du personnel pour l'année 2026**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes, rappelle que le 10 juillet 2025, le Conseil communautaire a approuvé la convention d'objectifs et de moyens définissant les conditions du partenariat entre l'association l'Amicale du personnel des quatre collectivités et Grand Chambéry, la Ville de Chambéry, le CCAS de Chambéry et Savoie Déchets. Cette convention est conclue pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Depuis 2023, les coûts liés aux frais de fonctionnement (moyens humains, matériels et financiers) de l'Amicale du personnel des quatre collectivités sont partagés entre ces collectivités en fonction des effectifs de chacune au 31 décembre de l'année N-1.

L'article 5 de la convention stipule qu'à compter de l'année 2026, une avance de 30 % du montant ajusté de la subvention globale sera versée avant le 31 janvier de l'année N, puis le solde versé après présentation du bilan annuel de l'Amicale adopté lors de son assemblée générale.

Il est proposé de verser un acompte de 30 % du montant prévisionnel pour 2026 conformément au tableau annexé à la présente délibération. Cet acompte s'élève à 15 178 €.

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre l'Amicale du personnel et la Ville de Chambéry, Grand Chambéry, le CCAS de Chambéry et Savoie Déchets, portant sur la période 2025-2027,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver le versement à l'Amicale du personnel d'un acompte de 30 %, soit un montant de 15 178 €, sur la base du tableau de répartition prévisionnelle des coûts en 2026, présenté en annexe,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **246-25 C**

Objet de l'acte :	RS - Versement d'un acompte de 30 % de la subvention globale pour les frais de fonctionnement et l'offre de loisirs de l'Amicale du personnel pour l'année 2026
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	18 décembre 2025
Annexe(s) :	annexe tableau de répartition de la subvention globale 2026 Amicale du personnel

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20251218-lmc1H34808H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34808H1

Date de transmission en Préfecture :	19 décembre 2025
Date de réception en Préfecture :	19 décembre 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 19 décembre 2025